

MARTINIQUE

Axe 1 : Soins / La prise en soins / Les services supports qui favorisent les bonnes pratiques de prise en charge

# Maîtriser les conditions d'octroi, de mise en oeuvre et de suivi de la protection fonctionnelle dans la FPH

## Contexte

---

La mesure 34 du plan pour la sécurité des professionnels de santé, pris en septembre 2023, vise à rappeler aux directeurs d'établissements de santé et services médico-sociaux les bonnes pratiques en matière de protection fonctionnelle pour que ce dispositif soit systématiquement mis en oeuvre par les managers, quel que soit le niveau hiérarchique où ils se situent. Cette formation vise donc une meilleure visibilité de l'existence et des conditions d'octroi de la protection fonctionnelle ainsi que la maîtrise de sa mise en oeuvre pour contribuer à créer un climat sécurisant pour les agents..

## Objectifs

---

- Comprendre le concept et le cadre juridique de la protection fonctionnelle
- Identifier le champ d'application, les bénéficiaires et les conditions d'octroi de la protection fonctionnelle
- Appréhender les fondamentaux de la responsabilité juridique, de la justice et des acteurs de la protection
- Repérer les mesures pouvant être prises pour la protection fonctionnelle
- Identifier les étapes de mobilisation et les points de vigilance relatifs à la protection fonctionnelle
- Communiquer auprès des agents sur leurs droits en matière de protection fonctionnelle
- Recueillir avec neutralité les témoignages, accompagner avec bienveillance les victimes et les orienter vers les ressources adaptées

## Renseignements complémentaires

---

Durée : 3 jours

Contact : Marie-Annick GINAPÉ 0596421060

### Public

**L'ensemble des professionnels exerçant des fonctions d'encadrement et les agents des services (RH, juridique ...) chargés de la mise en oeuvre de la protection fonctionnelle des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux de la FPH ainsi que les représentants du personnel.**

### Exercice

**2025**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**ANTIDOTE EXPERTISE**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**